

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 775 Mise à disposition d'une salle de conférence à la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France par les Archives de Paris.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France pour la mise à disposition d'une salle de conférence aux Archives de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de mise à disposition de salle (salle Verlaine des Archives de Paris) avec la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

Article 2 : Cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO